

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 novembre 2014

**TRAVAUX D'URGENCE SUR LE CLOCHER
DE L'ÉGLISE IMMACULÉE CONCEPTION À PUÉCHABON
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 novembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -

Procurations :

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Lucie TENA, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents :

M. René GOMEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Alexis PESCHER, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christophe GAUX, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le règlement d'aide adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2012,

Vu la fermeture aux poids lourds par la commune de Puéchabon de la RD32 en traversée de village et la mise en place d'une circulation alternée suite à la chute de pierres du clocher de l'église Immaculée Conception,

Vu que la commune de Puéchabon a adressé à la communauté de communes, par courrier en date du 6 octobre 2014, une demande de financement au titre des fonds de concours accordés dans le cadre du plan de restauration du patrimoine,

Vu que l'architecte du patrimoine missionné par la commune (M. F. Fiore), craint également qu'une ou les deux cloches s'effondrent au vu de l'état des poutres soutenant les jogs,

Vu que les carriers (Biocama, Pic Saint Loup) qui utilisent cette route pour leur exploitation ont été invités ainsi que les partenaires financiers éventuels de la commune à une réunion d'urgence le 18 septembre dernier,

Vu que le montant des travaux d'urgence pour la mise en sécurité du clocher s'élève à 210 000 € HT (étude de M. F. Fiore de 2011), dont 98 734.25 € pour la tranche ferme en 2014,

Vu que la commune a d'ores et déjà déposée des demandes de financement qu'elle a obtenues,

ARRIVÉ LE:

- 1 DEC. 2014

**SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)**

Tranche ferme - 2014					
Postes de dépenses			Recettes		
Travaux	86 150,00 €	87%	CG 34	29 620,00 €	30%
MOE	8 184,25 €	8%	CR LR	19 746,00 €	20%
CSPS	1 000,00 €	1%	DETR	10 673,00 €	11%
Imprévus	3 400,00 €	3%	CCVH	18 948,00 €	19%
			Autofinancement	19 747,25 €	20%
Total	98 734,25 €	100%	Total	98 734,25 €	100%

Considérant que ces travaux sont éligibles au règlement d'aide de la communauté de communes,
 Considérant que la participation communautaire indiquée dans le tableau ci-dessus est conforme à ce même règlement,
 Considérant que les travaux réalisés dans ce cadre sont normalement pris en charge sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée,
 Considérant qu'au vu de l'urgence des travaux et des actions déjà engagées par la commune, il serait plus opportun de verser uniquement le fonds de concours correspondant à la part de la communauté de communes fixée par le règlement d'aide,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
 Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi d'un fond de concours d'un montant de 18 948 € HT à la commune de Puéchabon dans le cadre de son opération de rénovation sur le clocher de l'église Immaculée Conception,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce fond de concours.

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 1079 le
 Publication le
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le
 Identifiant de l'acte :
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


 Louis VILLARET